

ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE AU DÉMÉNAGEMENT DES SENIORS

Paris Habitat, en partenariat avec la Cnav et la start-up Movadom, met en place un dispositif innovant d'aide au déménagement des personnes âgées de plus de 65 ans. Cette démarche s'inscrit plus globalement dans l'accompagnement, par l'Office, des locataires les plus fragiles.

Le vieillissement de la population est une réalité à laquelle le secteur du logement social est confronté. À Paris Habitat, on compte 31 % de logements dont les contractants ont plus de 65 ans et 16 % plus de 75 ans. Parmi ces locataires, certains se retrouvent dans des situations d'isolement ou de fragilité tandis que d'autres habitent dans des logements qui ne sont plus adaptés à leur situation (logement inaccessible, inadapté, trop grand voire trop cher) d'où la nécessité de proposer, dans le cadre de mutations, des logements qui répondent mieux à leurs besoins et attentes. Les opérations de réhabilitation nécessitant des interventions lourdes dans les logements constituent aussi des opportunités pour reloger des personnes fragiles dans de meilleures conditions.

Face à ces situations et quand le maintien au domicile ne peut plus être la solution la mieux adaptée, Paris Habitat a décidé d'expérimenter un accompagnement sur-mesure au déménagement des seniors. En effet, ce dernier, source d'inquiétude et de grand stress pour des personnes âgées, peut constituer un réel frein pour changer de logement. C'est dans ce but que Paris Habitat, en partenariat avec la start-up spécialisée dans le déménagement des seniors Movadom, a réussi à obtenir auprès de la Cnav le financement d'une expérimentation pour 50 déménagements sur 2017/2018.

Le projet consiste à proposer un accompagnement complet, avant, pendant et après le déménagement des seniors vers un nouveau lieu de vie plus adapté et de favoriser l'intégration dans le nouveau quartier et la nouvelle résidence. Le projet permet également d'aider les seniors isolés pour le tri, la vente et le recyclage de leur mobilier, des petits travaux ou encore les formalités administratives.

Un partenariat dynamique Paris Habitat/Cnav Ile-de-France

La Cnav Île-de-France et Paris Habitat souhaitent répondre à l'aspiration générale des Français de pouvoir vieillir chez eux et ont déjà signé plusieurs conventions dans ce sens. Une convention signée en 2016 a fixé les axes et conditions pour l'aménagement des logements remis en location. À cet effet, Paris Habitat a mis en place le « Kit access relocation » qui permet d'offrir aux nouveaux locataires de plus de 65 ans certains équipements. En 2016, ce sont environ 500 logements qui ont été équipés. Pour les opérations de réhabilitation, Paris Habitat déploie depuis 2016 le « Kit access réhabilitation ». Tous les logements des personnes de plus de 65 ans peuvent bénéficier de ces aménagements spécifiques. Sur les trois prochaines années, environ 1 600 logements, sur les 6 000 réhabilités, seront équipés. La convention prévoit également la mise en place d'ateliers thématiques du Prif (Prévention retraite Île-de-France). Ces ateliers sensibilisent les seniors aux problématiques d'adaptation de leur logement, les informent sur les acteurs locaux (associations, centres locaux d'information et de coordination, centres d'action sociale de la ville de Paris...) et enfin les aident à mieux vivre les travaux de réhabilitation.

PRESSE PARIS HABITAT

Antoine Le Mao – antoine.lemao@parishabitat.fr – 06 72 98 87 12

www.parishabitat.fr

